



ALCOME

ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction
des mégots dans l'espace public

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme assure auprès de l'Etat les obligations des metteurs en marché concernant la fin de vie de leurs produits.



Alcome est l'éco-organisme des produits de tabac depuis août 2021

Notre mission ?

Réduire de 40 % la présence de mégots dans l'espace public d'ici 2026



Il y a en moyenne en France **1,3 mégot abandonné** tous les 10 mètres de voirie, allant de **0,8 mégot** (en milieu rural) jusqu'à **4,5 mégots** (en zone urbaine dense).

Étude gisement Alcome, en partenariat avec l'ADEME et l'AMF

Qui accompagnons-nous ?

Toute commune ou EPCI* (*Etablissement Public de Coopération Intercommunale*) disposant de la compétence "Propreté".

**Un EPCI peut contractualiser pour tout ou partie des communes adhérentes.*

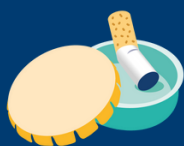
Quels soutiens apportons-nous aux collectivités ?



Alcome verse un **soutien financier annuel** par habitant* selon le barème suivant :

- ✓ - **de 5000 habitants** 0,50€
- ✓ **de 5000 à 50 000 habitants** 1,08€
- ✓ ville **touristique** 1,58€
- ✓ **+ de 50 000 habitants** 2,08€

*Pour les EPCI, les soutiens sont calculés selon le nombre d'habitants de chaque commune adhérente.



Dotation annuelle de **cendriers de poche** : 50 cendriers **par tranche de 1 000 habitants**



- Chaque 1 000 habitants
- ✓ 10 éteignoirs sur **catalogue ou en auto-financement*** jusqu'à 42 € par éteignoir
 - ✓ 1 cendrier de rue sur **catalogue ou en autofinancement*** jusqu'à 250 €

*dotation unique prévue dans le cadre de l'agrément d'Alcome sur 6 ans



Mise à disposition du **kit de sensibilisation**



Possibilité d'**enlèvement** à partir de 100 kg de mégots **massifiés**

Quelles actions à mettre en place ?



État des lieux

La collectivité recense les hotspots mégots et les cendriers de rue à l'aide de l'outil cartographique.



Plan de communication "mégots"

La collectivité sensibilise au déchet mégot. Un kit de sensibilisation est mis à disposition.



Travail sur le volet répression

La collectivité établit deux arrêtés municipaux sanctionnant le jet de mégot.



Bilan annuel

La collectivité remplit un bilan annuel reprenant ses actions contre les mégots mal jetés.

Gestion simplifiée pour les communes de - 1 000 habitants



Comment percevoir les soutiens d'Alcome ?



1

S'inscrire sur le portail Alcome



2

Fournir la délibération de la collectivité et le contrat signé



3

Compléter les annexes sous 90 jours



4

En année N+1, envoyer le bilan annuel

Accéder au site



alcome.eco



CONTACT

contact@alcome.eco

09 80 80 08 76

9 h 00 - 18 h 00

Du lundi au vendredi